



Mise à jour : 24/01/18

## REGLEMENT INTERIEUR

### Accueil de Loisirs Sans Hébergement

#### **Art.1 : PRESENTATION DU GESTIONNAIRE**

La gestion de l'A.L.S.H. est confiée à l'Association Ribambelle à Rennes-le-Château par la Communauté de Communes du Pays du Limouxin. Il est financé par la Communauté de Communes du Pays du Limouxin conjointement avec la C.A.F de l'Aude.

#### **Art. 2 : MODALITES D'ACCUEIL**

Capacité et âge : 35 places par jour à partir de 4 ans si l'enfant ne fait plus la sieste et jusqu'à 14 ans.

Horaires d'accueil : 8h-18h

Accueil avant le départ à la salle de garderie de l'école maternelle de Couiza : **8h00-9h00**

Accueil après l'arrivée à la salle de garderie de l'école maternelle de Couiza : **jusqu'à 18h00**

Départ du car pour Ribambelle à **9h00** devant le collège de Couiza.

Retour de Ribambelle à **17h20** devant le collège de Couiza.

L'accueil des enfants qui arrivent sur place s'effectue à **9h30 et repartent à 17h00**

Une décharge parentale est obligatoire pour que l'enfant puisse partir seul ou avec une tierce personne.

Repas : Le déjeuner et le goûter sont compris dans le prix de journée ainsi que les pique-nique lors des sorties. Des cuisiniers confectionnent les repas sur place.

Ouverture : L'ALSH est ouvert uniquement pendant les vacances scolaires sauf les vacances de Noël.

#### **Art. 3 : DEMARCHE D'INSCRIPTION**

Les inscriptions s'effectuent par téléphone pour connaître les places disponibles et le tarif qui sera appliqué avant l'envoi postal des dossiers d'inscriptions.

#### **Art. 4 : ABSENCES**

L'absence de l'enfant devra être signalée au moins 48h avant leur venue pour ne pas être facturées (**SUR LE PORTABLE EN CAS DE FERMETURE DU BUREAU**) afin qu'un autre enfant puisse bénéficier de la place. **Les absences de dernière minute non certifiées médicalement seront facturées 100% du prix de journée.**

#### **Art. 5: NUMEROS POUR PREVENIR DES ABSENCES ET RETARDS**

Pour prévenir d'une absence ou d'un retard pendant la fermeture du bureau, appelez au **06.58.45.07.14**. UNE PERSONNE VOUS RÉPONDRA LE SOIR ET LE WEEK END. Le cas échéant, laissez un message sur le répondeur.

#### **Art. 6: NON PAIEMENT OU ABSENCE NON SIGNALÉE**

En cas de non paiement des familles ou d'absences répétitives non signalées, l'association se réserve le droit de ne plus accueillir les enfants.

#### **Art.7: CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL**

Le QF est déterminé pour l'année civile et n'est pas révisable même en cas de changement de situation (sauf cas extrême).

#### **Art.8 : REMBOURSEMENTS**

Vous pouvez demander le remboursement de vos avoirs par chèque pour un montant supérieur à 10,00 € .

#### **Art. 9 : RESPONSABILITES DU CENTRE**

Les objets de valeur sont fortement déconseillés, l' Association se décharge de toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de détérioration.

#### **Art. 10 : SANCTIONS**

Toute atteinte majeure à la vie collective pourra être sanctionnée d'un renvoi temporaire ou définitif en fonction de la gravité des faits.

#### **Art. 11 : TROUSSEAU**

Prévoir des vêtements et chaussures tout terrain sans valeur en fonction de la saison et de la météo et pantalon et slip de rechange pour les - de 6 ans marqués au nom de l'enfant.

#### **Art. 12 : LISTE DES PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION**

\* Fiche d'inscription.

\* Fiche sanitaire de liaison signée.

\* Copie du carnet de vaccination ou contre-indication médicale à remettre à la première inscription.

\* Quotient familial CAF ou avis d'imposition ou MSA Aide temps libre.

\* Le règlement pour la période choisie en espèces, chèques bancaires à l'ordre de « ribambelle » ou chèques vacances.

#### **Art. 13 : PRIX DE JOURNEE SELON LE QUOTIENT FAMILIAL**

Tranche QF	CAF		MSA
	Tarif journée	Tarif avec arrivée sur place	Tarif journée avec aide déduite de 4,31€
0 à 500 €	5,00 €	4,00 €	0,70 €
501 à 700 €	6,00 €	4,80 €	1,70 €
701 à 900 €	7,00 €	5,60 €	2,70 €
901 à 1200 €	8,00 €	6,40 €	3,70 €
1 201€ et plus	10,00 €	8,00 €	5,70 €

\*Tarif réduit pour les enfants CAF venant directement à Ribambelle : - 2h

#### **Art 14 : ALIMENTATION**

Pour les allergies alimentaires, un PAI devra obligatoirement être fourni pour permettre à l'enfant de bénéficier d'un plat de substitution.

**Association Ribambelle - Les Jendous - 11190 Rennes-le-Château**

**04.68.74.14.81 - 06.58.45.07.14**

**ribambelle@ribambelle.org**

**www.ribambelle.org**